



Conseil national  
de l'information statistique

Montrouge, le 21 juillet 2020  
n° 77 / H030

## COMMISSION « DEMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES »

Réunion du 4 juin 2020 - annulée

### Compte rendu de consultation

Conformément aux normes sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19, la commission Cnis « Démographie et questions sociales » du 4 juin 2020 est annulée, comme la plupart des manifestations du Cnis des mois de mars, avril, mai et juin.

Pour limiter les retards qui pourraient être pris dans les programmes des opérations statistiques, les quatre demandes d'avis d'opportunité et les trois demandes d'avis 7bis ont été examinées via une consultation électronique des membres de la commission.

Après la mise en ligne sur le site du Cnis à la page de la commission des demandes d'avis d'opportunité, la consultation a été organisée selon le calendrier suivant :

- 11/05 : envoi du message de consultation avec réponses au plus tard le mardi 20/05
- 28/05 : compilation des questions et envoi aux producteurs concernés pour réponse dans un délai maximal d'une semaine
- 11/06 : compilation des questions/réponses et message à la présidente de la commission pour validation finale
- Semaine du 22/06 : Retour des avis émis par le président et fin de la consultation (voir document en annexe)

La consultation a donné lieu à deux retours et la présidente de la commission a émis un avis favorable à l'ensemble des demandes d'avis opportunité et d'avis 7bis.

Le document de synthèse de la consultation figure en annexe.

---

## LISTE DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

*Également disponibles et téléchargeables sur le site [Cnis.fr](http://Cnis.fr)*

---

- [Demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Injep, Engagement associatif](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Insee, Enquête européenne Parités de pouvoir d'achat](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Insee, Enquête nationale Loyers et Charges](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - SDES, Enquête EPTB](#)

---

### AVIS « 7BIS »

*[A télécharger sur le site du Cnis](#)*

---

#### **Avis sur les demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951**

**Formulée par** le Département des Etudes Economiques (D2E) de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

- à des données concernant les données de santé des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, données de gestion de la CNRACL (gestionnaire Caisse des dépôts)

**Formulée par** la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), ministère des Solidarités et de la Santé

- à des données dans l'application SI-SIAO sur l'offre et la demande d'hébergement d'urgence et de logement d'insertion, détenues par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) du ministère des Solidarités et de la Santé

**Formulée par** le Service de la donnée et des études statistiques (SDES), service statistique des ministères en charge de l'environnement, de l'énergie, des transports et du logement

- à des données concernant la demande de logement social de la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP), ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT)

---

### AVIS D'OPPORTUNITÉ

*Voir pages suivantes*

---

#### **Avis d'opportunité d'enquête attribués par la présidente suite à la consultation**

- Insee, Enquête européenne sur les parités de pouvoir d'achat
- Insee, Enquête Loyers et Charges
- Injep, Enquête sur l'engagement associatif
- SDES, Enquête EPTB



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête européenne pour les parités de pouvoir d'achat

---

*Type d'opportunité* : Reconduction d'une enquête existante

*Périodicité* : Annuelle

*Demandeurs* : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), Direction des Etudes et Synthèses Economiques.

Suite à l'annulation de la commission « Démographie et questions sociales » du 4 juin 2020 en raison des consignes sanitaires de sécurité liées à l'épidémie de Covid-19, une consultation électronique a été organisée du 11 au 20 mai 2020 auprès des membres de la commission afin d'examiner le projet d'enquête européenne pour les parités de pouvoir d'achat.

L'enquête européenne sur les parités de pouvoir d'achat (PPA) est pilotée conjointement par Eurostat et l'OCDE depuis 1980. Elle s'inscrit dans le cadre du Programme de comparaison internationale (PCI) de l'Organisation des Nations Unies, dont le Programme de Comparaison Européenne (PCE) est la déclinaison au niveau de l'Europe. Outre le champ couvert par l'enquête « Parités de Pouvoir d'Achat » sur la consommation des ménages, le programme PPA appréhende également les dépenses de loyers, d'électricité et de gaz des ménages, les dépenses de consommation finale des administrations publiques, ainsi que la formation brute de capital fixe, par le biais de questionnaires spécifiques ou l'exploitation de bases de données européennes (par exemple énergétiques).

L'enquête est régie par trois règlements européens n°1445/2007, n°193/2011 et n°1163/2015.

L'enquête a pour objectif de collecter de l'information nécessaire pour le calcul des parités de pouvoir d'achat, construction statistique associant niveau relatif des prix et taux de change monétaire. Les parités de pouvoir d'achat permettent les comparaisons internationales de prix et de volumes sur l'ensemble du champ des dépenses de consommation des ménages, des dépenses des administrations publiques, et de la formation brute de capital fixe des unités résidentes.

Les enquêtes de prix à la consommation PPA visent donc à connaître les prix de biens et services consommés par les ménages à partir d'un panier commun à tous les pays participant au programme.

Six enquêtes se succèdent sur un cycle de trois ans qui portent sur un ou plusieurs thèmes :

- Alimentation-boissons-tabac
- Apparence (habillement et chaussures) et bien être de la personne
- Maison et jardin (dont biens durables hors meubles)

- Transports, hôtels et restaurants
- Services (divers)
- Santé (produits et services médicaux) et meubles

Le champ de l'enquête recouvre l'ensemble des biens et des services de la consommation des ménages, à l'exception notable des loyers, de l'électricité, du gaz et de l'éducation marchande.

Les unités enquêtées sont les points de vente de l'agglomération parisienne (y compris des sites internet vendant dans la région parisienne, qu'ils y soient situés ou non). Les magasins physiques sont privilégiés pour les enseignes disposant également de sites internet, de manière à pouvoir observer si les produits correspondent vraiment aux définitions et à ne pas prendre en compte des frais de transport relativement élevés pour les articles aux prix modérés. Le nombre de points de vente enquêtés est extrêmement variable selon les produits concernés.

Les collectes durent cinq semaines et ont lieu tous les six mois, la première en avril-mai et la seconde en octobre-novembre.

Les enquêteurs de l'Insee disposent d'un carnet de tournée papier personnalisé où sont portés les articles dont ils doivent enquêter le prix, les caractéristiques très détaillées de ceux-ci -dans le souci que les articles comparés internationalement soient identiques-, le type de magasin où doit être fait le relevé. Les enquêteurs sont affectés à un secteur géographique donné de l'agglomération parisienne. Les gestionnaires disposent du même type de carnet de tournée pour les relevés qu'ils effectuent en bureau (« tarifs », « pure players » notamment).

A partir de 2021, la collecte terrain devrait être réalisée via un outil de collecte mobile sur tablette.

Les résultats obtenus sur l'agglomération parisienne sont ensuite extrapolés au niveau national grâce à des coefficients spatiaux calculés à partir des données de l'Enquête de Comparaison Spatiale des niveaux de Prix à la consommation entre territoires français (ECSP), dont la prochaine édition devrait avoir lieu en 2022. Il est par ailleurs prévu d'exploiter des données de caisse pour les produits alimentaires et d'hygiène à moyen terme.

Au niveau international, une comitologie dépendant de l'ONU et de la Banque mondiale pilote le programme PPA. Au niveau européen, les instances de coordination se réunissent avec : deux réunions des coordinateurs PPA (tous les semestres) ; une réunion Groupe de Travail à Eurostat (une fois par an) ; une réunion générale à l'OCDE (une fois tous les deux ans).

De plus le groupe Leader européen en charge de la coordination et de la surveillance se déplace tous les deux ans à l'INSEE pour examiner les méthodes, résultats, points de vente des enquêtes passées, examiner celles en cours et présenter celles à venir.

Enfin, Eurostat se déplace au moins une fois tous les 6 ans à l'Insee pour une visite officielle de contrôle des sources et méthodes utilisées.

Au niveau européen, un « comité technique » rassemblant l'OCDE, Eurostat, les coordinateurs européens de l'enquête et quelques experts se réunit plusieurs fois par an, notamment avant chaque enquête, en plus des instances de concertation déjà citées.

L'enquête donne lieu à plusieurs publications au niveau national et par Eurostat.

La Présidente, après avoir pris connaissance des résultats de la consultation électronique, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour six années, soit de 2020 à 2025 incluses.

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête nationale Loyers et charges

---

*Type d'opportunité* : Reconduction d'une enquête existante

*Périodicité* : Trimestrielle

*Demandeurs* : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), Direction des statistiques démographiques et sociales, Division Logement.

Suite à l'annulation de la commission « Démographie et questions sociales » du 4 juin 2020 en raison des consignes sanitaires de sécurité liées à l'épidémie de Covid-19, une consultation électronique a été organisée du 11 au 20 mai 2020 auprès des membres de la commission afin d'examiner le projet d'enquête sur l'Enquête nationale Loyers et charges (L&C).

L'enquête Loyers et Charges a eu lieu une première fois en 1952. Elle a été ensuite réalisée de manière semestrielle, d'abord sur l'agglomération parisienne à partir de 1955, puis sur toutes les zones urbaines à partir de 1958. Elle est devenue trimestrielle en 1977. Le champ de l'enquête a été élargi à la Guadeloupe fin 2010 et à la Martinique, la Réunion et la Guyane en janvier 2019.

En 2013 pour la métropole et en 2017 pour la Guadeloupe, le champ de L&C a été restreint au secteur libre (les logements du secteur social sont interrogés via l'enquête sur les loyers auprès des bailleurs sociaux, ELBS). L'extension dans les autres départements d'Outre-mer historiques a directement été réalisée auprès du secteur libre.

L'enquête L&C sert à la connaissance conjoncturelle des évolutions de loyers dans le secteur libre à qualité constante. Avec les résultats obtenus dans le secteur social via l'enquête sur les loyers auprès des bailleurs sociaux (ELBS), elle alimente le poste « Loyers » de l'indice des prix à la consommation (IPC). L'enquête permet ainsi de répondre au règlement-cadre n°2016/792 du 11 mai 2016 relatif aux indices des prix à la consommation harmonisés et à l'indice des prix des logements. Depuis décembre 2019, les résultats de L&C et d'ELBS sont également publiés chaque trimestre dans un « Informations Rapides ».

L'enquête assure un relevé trimestriel des loyers mensuels et des caractéristiques physiques des logements.

La collecte dure trois semaines et demie par trimestre : en janvier pour l'indice du quatrième trimestre, de fin mars à mi-avril pour l'indice du premier trimestre, de fin juin à mi-juillet pour l'indice du deuxième trimestre, de fin septembre à mi-octobre pour l'indice du troisième trimestre.

Les données sont collectées cinq trimestres consécutifs pour un même logement. Chaque trimestre, une partie de l'échantillon cesse d'être interrogée et est remplacée par un nouveau sous-échantillon.

Lors de la première interrogation, une description du logement est relevée. Lors des interrogations suivantes, le questionnaire est plus court, se concentrant sur les modifications par rapport au trimestre précédent.

L'enquête utilise le réseau des enquêteurs auprès des ménages : l'entretien est réalisé grâce à la collecte assistée par ordinateur (Capi). La première et la dernière interrogation sont réalisées en visite pour que l'enquêteur puisse voir les documents demandés. Les enquêtes intermédiaires sont réalisées par téléphone sauf dans les cas de changement d'occupant.

Piloté par la Division Logement de l'Insee, le suivi de la collecte est assuré par le pôle des enquêtes ménages de la direction régionale de l'Insee Grand-Est (Nancy) (PENM) et par la Division Logement. La collecte est réalisée dans les directions régionales de l'Insee.

Un comité de maintenance associant la maîtrise d'ouvrage, le Département des Applications et des projets, les concepteurs, les équipes de gestion et les équipes informatiques se réunit habituellement deux fois par an. Des réunions de concertation avec l'IPC, la division Sondage, le Centre de ressources interrégional des enquêtes ménages DOM (Criem) se tiennent quand le besoin s'en fait sentir, par exemple pour l'échantillonnage dans les DOM.

La Présidente, après avoir pris connaissance des résultats de la consultation électronique, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq années, soit de 2021 à 2025 incluses.



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur l'Engagement associatif sous toutes ses formes

---

*Type d'opportunité* : Enquête nouvelle

*Périodicité* : ponctuelle

*Demandeurs* : Institut national de la Jeunesse et de l'Éducation populaire (INJEP).

Suite à l'annulation de la commission « Démographie et questions sociales » du 4 juin 2020 en raison des consignes sanitaires de sécurité liées à l'épidémie de Covid-19, une consultation électronique a été organisée du 11 au 20 mai 2020 auprès des membres de la commission afin d'examiner le projet d'enquête sur l'Engagement associatif sous toutes ses formes.

En 2010, le rapport du groupe de travail du CNIS « connaissance des associations » pointait le manque d'information sur les associations. Depuis, plusieurs enquêtes ont été menées auprès des associations elles-mêmes et quelques enquêtes ménages ont été réalisées, mais chacune sur un thème particulier (par exemple enquête sur le bénévolat mené par le Centre de Recherches sur les associations- CRA, modules de l'enquête SRCV de l'Insee pour mesurer l'adhésion). En revanche, il n'existe pas d'enquêtes permettant de connaître l'engagement associatif sous toutes ses formes, alors que de nombreuses questions se posent sur les liens entre les différentes formes d'engagements associatifs (bénévolat, dons, ...).

De même, les études sur les dons sont partielles. Les données de la DGFIP ne concernent que les dons déclarés par les ménages à l'administration fiscale et les données plus globales sur les dons ne sont collectées qu'auprès de grandes associations.

Cette enquête alimentera le débat public et sera utile pour orienter les politiques en faveur des associations et de l'engagement. L'opportunité est demandée pour le seul projet de l'enquête. Il s'agit d'une enquête unique en une seule vague réalisée à titre expérimental. Cette enquête ne fera pas l'objet d'un passage au comité du label. La réédition pourrait être envisagée si les enseignements tirés sont jugés satisfaisants.

L'enquête a pour objectif d'une part de savoir dans quelles mesures l'engagement associatif revêt ou non plusieurs formes (adhésion, bénévolat, salariés, membre de l'équipe dirigeante, donateurs...) et d'autre part de connaître l'ensemble des dons effectués (dons déductibles des impôts, dons en nature, achats auprès d'associations...) en fonction des caractéristiques socio-démographiques des individus.

Le questionnaire s'adresse aux personnes âgées de 16 ans ou plus, vivant en ménages ordinaires en France. Il collecte des données relatives à leurs caractéristiques socio-démographiques, leur participation actuelle à la vie associative, leur statut lié à la participation, le type d'actions réalisées, le domaine d'activité des associations, le temps passé, la motivation et les raisons à la participation, la perception sur l'évolution de la participation, les dons aux associations, le type de dons, le contexte dans lequel s'est effectué le don, les motifs à la donation, les montants versés, la modalité de paiement, l'information sur l'utilisation des dons, la participation passée à la vie associative (pour ceux ne participant pas actuellement).

La collecte est prévue de décembre 2020 à fin janvier 2021 et sera assurée par un prestataire. Le questionnaire sera réalisé par internet (CAWI) pour la France métropolitaine et par téléphone (et/ou face à face) pour les DOM. Le temps de réponse est évalué à 20 minutes.

Cette enquête utilise des données sociodémographiques (population par sexe, âge, diplômes, CS) afin d'assurer la représentativité de l'enquête sur ces critères (par la méthode des quotas).

Le projet d'enquête a été discuté au sein de la direction jeunesse, éducation populaire, vie associative (DJEPVA). Le questionnaire est élaboré par un comité scientifique comprenant des statisticiens, mais également des chercheurs et des organismes associatifs ou fondations travaillant sur la vie associative et en particulier sur la philanthropie. Plus précisément, outre des représentants de l'INJEP, le comité scientifique est composé de représentants de la DJEPVA, d'un représentant de la division conditions de vie des ménages de l'Insee, de représentants des associations France bénévolat, France générosité et Recherches et Solidarités, Fondation de France, Fondation petits frères des pauvres, d'un chercheur de l'Université de Nantes ayant fait des travaux sur le bénévolat et d'une chercheuse du Centre d'économie de la Sorbonne-Paris 1 responsable de l'enquête Paysage associatif français.

Un comité de pilotage constitué d'agents de l'INJEP assure la maîtrise d'ouvrage. Ce comité, en lien avec le prestataire retenu, est chargé du suivi opérationnel régulier des opérations de collecte.

Une première publication des résultats est prévue en avril 2021.

La Présidente, après avoir pris connaissance des résultats de la consultation électronique, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour deux années, soit de 2020 à 2021 incluses.





## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur le prix des terrains et du bâti (EPTB)

---

*Type d'opportunité* : Reconduction d'une enquête existante

*Périodicité* : Annuelle

*Demandeurs* : Service des données et études statistiques. Sous-direction des statistiques du logement et de la construction. Bureau des statistiques sur l'offre du logement.

Suite à l'annulation de la commission « Démographie et questions sociales » du 4 juin 2020 en raison des consignes sanitaires de sécurité liées à l'épidémie de Covid-19, une consultation électronique a été organisée du 11 au 20 mai 2020 auprès des membres de la commission afin d'examiner le projet d'enquête sur le prix des terrains et du bâti (EPTB).

La première enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB) couvrant l'ensemble du territoire français (métropole + DOM) avait démarré en 1985 mais fut arrêtée au niveau national en 1996. Depuis cette date, trois régions avaient cependant continué de la réaliser ; il s'agit de l'Alsace, la Lorraine et la Franche-Comté. En 2004, les Pays de la Loire l'ont mise en œuvre sous forme d'une enquête plus légère. En 2006, l'enquête EPTB a été relancée par le SDeS (ex-SESP) au niveau national.

A compter de 2020, l'enquête EPTB servira au calcul de l'Indice du Coût de la Construction (ICC) calculé par l'Insee.

Les objectifs de l'enquête sont :

- d'assurer un suivi du prix des terrains à bâtir faisant l'objet de la construction d'une maison individuelle ;
- de connaître le poids du prix d'achat du terrain dans le coût global d'un projet de construction de maison individuelle neuve ;
- de connaître les niveaux de prix moyens, leurs évolutions et leurs déterminants ;
- d'avoir des informations sur le prix et le type de maîtrise d'œuvre de la maison individuelle « pure » (maison individuelle en secteur diffus, c'est-à-dire hors lotissements de maisons individuelles vendues par des promoteurs immobiliers).

- d'affiner la connaissance des modes de chauffage dans le cadre des maisons individuelles neuves.

Les thèmes du questionnaire se déclinent en quatre parties :

- le permis de construire ;
- l'achat du terrain ;
- la construction de la maison ;
- la personne dépositaire du permis de construire.

La collecte est réalisée par envoi postal de questionnaires chez les dépositaires du permis de construire en France. Les particuliers reçoivent un document comportant au recto la lettre de présentation de l'enquête et au verso le questionnaire. Ils le retournent à l'adresse du prestataire à l'aide de l'enveloppe T jointe. La durée de remplissage est de 5 minutes.

L'enquête EPTB est calée sur les permis de construire de maison individuelle autorisés dans Sitadel 2. Depuis l'édition de 2010, l'enquête est exhaustive sur son champ.

Cette enquête est utilisée par plusieurs acteurs : les décideurs du ministère et des services déconcentrés, des chercheurs, des professionnels de la construction, des analystes des marchés fonciers, des responsables des politiques locales de l'habitat.

Les premiers résultats sont prévus en octobre de l'année N+1.

La Présidente, après avoir pris connaissance des résultats de la consultation électronique, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq années, soit de 2020 à 2024 incluses.

**Annexe.**  
**Document de synthèse de la consultation électronique**



Montrouge, le 28 mai 2020  
n° 59 / H030

**Commission « Démographie et questions sociales »**  
**4 juin 2020 (réunion annulée)**

**Consultation électronique**  
(entre le 11 et 20 mai 2020)  
**sur les projets d'enquêtes soumis pour avis d'opportunité**  
diffusée auprès de l'ensemble des inscrits à la commission

Trois demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951	12
Projet d'enquête sur l'engagement associatif – Institut national de la Jeunesse et de l'éducation populaire (Injep) –	13
Projet d'enquête européenne sur les parités de pouvoir d'achat – Insee –	15
Projet d'enquête nationale Loyers et charges – Insee –	18
Projet d'enquête sur le prix du terrain et du bâti (EPTB) – SDES –	20

## Trois demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

Fiche descriptive des demandes publiée sur la page de la commission  
et consultable en ligne [[accéder à la fiche sur Cnis.fr](#)]

**Formulée par** le Département des Etudes Economiques (D2E) de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

- à des données concernant les données de santé des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, données de gestion de la CNRACL (gestionnaire Caisse des dépôts)

**Formulée par** la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), ministère des Solidarités et de la Santé

- à des données dans l'application SI-SIAO sur l'offre et la demande d'hébergement d'urgence et de logement d'insertion, détenues par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) du ministère des Solidarités et de la Santé

**Formulée par** le Service de la donnée et des études statistiques (SDES), service statistique des ministères en charge de l'environnement, de l'énergie, des transports et du logement

- à des données concernant la demande de logement social de la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP), ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT)

La présidente donne un avis favorable à ces 3 demandes

### Observations de la CGT représentée par Bernard Sujobert

Rien à signaler sur l'ensemble des trois demandes.

## Projet d'enquête sur l'engagement associatif

– Institut national de la Jeunesse et de l'éducation populaire (Injep) –

*Fiche descriptive de l'enquête publiée sur la page de la commission  
et consultable en ligne [[accéder à la fiche sur Cnis.fr](#)]*

### **Avis de la présidente de la commission**

La mission prend bonne note des précisions apportées par l'INJEP en réponse aux observations des membres de la commission (pas d'exclusion des syndicats de salariés organisés en association du champ de l'enquête; questionnaire élaboré dans le cadre d'un comité scientifique réunissant des experts du monde associatif et où l'Insee sera représenté).

**Elle donne un AVIS FAVORABLE au projet d'enquête sur l'engagement associatif**

### Observations de Gérard FORGEOT, DGFIP bureau GF-3C section diffusion

Remarque générale pour toutes les enquêtes statistiques présentées :

il faut sans doute prévoir plusieurs modes de collecte, compte tenu de la situation sanitaire actuelle, les enquêtes ménage en face à face ainsi que les relevés de prix sur site pourraient se révéler impossible.

### Réponse du producteur :

L'enquête engagement associatif sera réalisée par internet via une application Web pour la France métropolitaine et par téléphone pour les DOM.

### Observations de la CGT représentée par Bernard Sujobert

#### Page 2

- l'intitulé de l'enquête est un peu ambigu : on verra plus loin que l'intitulé « sous toutes ses formes » renvoie davantage à la variété des types d'engagements qu'à la variété des objets sociaux des associations. Ici, il s'agit essentiellement des associations de type caritatif ou humanitaire
- l'engagement associatif inclut-il l'engagement dans des syndicats de salariés ou dans des partis politiques? On disposerait ainsi d'un prototype d'une future enquête en population générale actualisant des chiffres méconnus ou très anciens de taux de syndicalisation ou d'adhésion à un parti politique ! La réponse à la question est probablement négative

- § objectifs : enquête expérimentale, donc pas de label. Servira d'expérimentation pour une éventuelle opération ultérieure
- enquête unique, une seule vague

### page 3

- Questionnaire : large, à ce stade items encore imprécis (c'est normal) RAS
- Concertation : très centrée sur les interlocuteurs administratifs de l'INJEP et quelques grandes têtes de réseaux associatifs : un peu trop éloigné des associations de base ? Le Cnis ne manque pourtant pas d'interlocuteurs associatifs actifs et pertinents dans la commission DQS (fondation Abbé Pierre, ATD-Quart Monde, ...), connaissant bien l'univers statistique auquel ils apportent des contributions originales et utiles. On gagnerait à les associer (!) étroitement à l'enquête expérimentale dès sa phase de conception.

### Pages 5 et 6

- caractéristiques techniques : il y manque la base de sondage et la taille de l'échantillon

### Questions non évoquées dans la fiche :

- apports éventuels (méthodo, questionnaires, ...) avec des enquêtes faites par des associations sur leurs propres donateurs et/ou membres ? Retour d'expérience venant de ces travaux ?
- Aucune mention des travaux de la stat pub sur des secteurs associatifs en général (Insee) ou dans des domaines particuliers (santé, sport, ...) ; aucun SSP n'apparaît dans les comités de concertation, de pilotage ...

### Opinion de la CGT

1. demander à ce que les éléments essentiels de la discussion de la fiche soient rappelés dans l'avis d'opportunité. Ils seront ainsi mémorisés pour une éventuelle future enquête en grande nature
2. opportunité de l'enquête expérimentale même encore largement indéterminée.

### Réponse du producteur :

L'enquête « engagement associatif sous toutes ses formes » vise effectivement à appréhender les différents modes d'engagement du point de vue individuel et leur cumul éventuel et ce qu'elle que soit le domaine d'activité des associations. Les syndicats de salariés organisés en association ne sont pas exclus du champ.

Les enquêtes de la statistique publique menées auprès des associations (enquête association 2014 de l'Insee) ou auprès des ménages (module vie associative des enquêtes SRCV ne permettent pas de connaître les différentes formes d'engagement.

Le questionnaire sera élaboré dans le cadre d'un comité scientifique. Les représentants des grandes associations à ce conseil scientifique connaissent très bien le tissu associatif « de base », notamment le représentant des petits frères des pauvres. Certains de ces organismes gèrent des enquêtes auprès de leur réseau d'associations (bénévolat, donations) et sont donc à même d'apporter leur expertise pour la conception de cette enquête à partir des enseignements des travaux qu'ils ont réalisés sur les thèmes de l'engagement et des dons. L'Insee et plus particulièrement la division conditions de vie des ménages représente le SSP dans le comité scientifique.

Cette enquête expérimentale sera élaborée selon la méthode des quotas. Le prestataire en charge de la collecte devra assurer 10 000 réponses à l'enquête.

## Projet d'enquête européenne sur les parités de pouvoir d'achat – Insee –

Fiche descriptive de l'enquête publiée sur la page de la commission  
et consultable en ligne [[accéder à la fiche sur Cnis.fr](#)]

**Avis de la présidente de la commission** (compte tenu des observations des membres de la commission et des réponses du producteur)

Compte tenu des précisions apportées en réponse aux observations des membres de la commission, notamment sur l'enquête mentionnée de comparaison spatiale des niveaux de prix à la consommation entre territoires français (ESCP), **la commission donne un AVIS FAVORABLE au projet d'enquête européenne sur les parités de pouvoir d'achat**

### Observations de Gérard FORGEOT, DGFIP bureau GF-3C section diffusion

Remarque générale pour toutes les enquêtes statistiques présentées :

il faut sans doute prévoir plusieurs modes de collecte, compte tenu de la situation sanitaire actuelle, les enquêtes ménage en face à face ainsi que les relevés de prix sur site pourraient se révéler impossible.

#### Réponse du producteur :

En effet, exceptionnellement l'enquête du 1er semestre 2020 (mi-avril à mi-juin) sur les services divers (artisans, télécommunications, transports en commun...) n'a pu se faire que par internet, ce qui a néanmoins permis de couvrir l'essentiel des produits.

Nous espérons pouvoir effectuer des relevés de prix en magasin pour l'enquête du second semestre (octobre-novembre) qui portera sur les meubles et la santé. Toutefois, si jamais ce n'était pas possible, nous opterions en ce qui concerne les meubles pour des relevés internet complétés par des relevés téléphoniques si nécessaire. Pour la santé, l'enquête repose déjà habituellement surtout sur l'exploitation de sources administratives (Sécurité sociale voire Drees) et professionnelles.

### Observations de la CGT représentée par Bernard Sujobert

#### page 2

- Règlement européen obligatoire
- Enquête auprès de points de vente région parisienne
- Opération conjointe Eurostat / OCDE

#### page 3

objectifs :

- Prix et volumes d'un panier de conso de ménages
- Six enquêtes (= catégories de biens ou services) sur un cycle de 3 ans

- Opportunité pour un nouveau cycle de 3 ans

Historique : depuis 1980

Concertation : uniquement de niveau technico-bureaucratique, avec un gros zeste d'institutions internationales

#### page 4 :

Place dans le dispositif stat et utilisateurs : l'administration économique, financière et bancaire depuis l'ONU jusqu'aux autorités nationales (y compris les comptables nationaux)

#### page 5

- Mode de collecte : un point délicat à interroger non traité dans la fiche : passage d'une observation dans une région bien particulière (région parisienne, types de commerces, types de conso et niveaux de prix probablement assez spécifiques) à l'ensemble France entière ?
- Le mécanisme évoqué repose sur une enquête de comparaison spatiale des prix à la conso entre territoires français : de quoi s'agit-il (enquête prévue 2021 ou 2022, passage au Cnis ?). Une telle enquête a-t-elle déjà eu lieu dans le passé ? Est-ce robuste ?
- Quid de la nouvelle source DDC (données de caisse) : prix et volumes des ventes de certains types de produits de grande consommation ? Cela pourrait-il changer quelque chose à la conception de l'enquête PPA ?

#### Opinion de la CGT

- Difficile en principe de s'opposer en opportunité à des règlements obligatoires. Et d'ailleurs, cette caractéristique à soi seul n'est pas un critère de positionnement
- Demander des éclaircissements sur l'enquête comparaison spatiale de prix qui sert à passer d'une enquête Île-de France à un résultat national
- Quid des données de source DCC ? (S'agissant de prix et volumes, ce n'est pas absurde d'y penser)
- au final, laisser passer l'opportunité sans manifester un enthousiasme appuyé.

#### Réponse du producteur :

##### Enquêtes Comparaisons Spatiales de Prix

Les dernières Enquêtes Comparaisons Spatiales de Prix entre territoires français ont été menés en 2010 et 2015, avec les agréments du Cnis et du Comité du Label (« Enquête d'intérêt général et de qualité statistique à caractère obligatoire », visa 2015X061EC en 2015). Les personnes intéressées peuvent donc se référer aux fiches d'enquête et aux autres documents alors produits. Depuis 2015, l'utilité de cette enquête est double : d'une part une comparaison de niveaux de prix entre la métropole et les DOMs, d'autre part le calcul de coefficients pour passer de prix sur la région parisienne à l'ensemble de la France dans le cadre des Parités de Pouvoir d'Achat (au niveau de la « rubrique de base PPA », correspondant selon les cas à la classe ou la sous-classe de la E-COICOP). La solidité des résultats de l'enquête repose essentiellement sur les méthodes utilisées (plan de sondage reposant sur les mêmes principes que celui de l'IPC, ré-utilisation massive de relevés de prix réalisés pour l'IPC et complétion par une enquête terrain quand ce n'est pas possible), avec en tout 120 000 relevés de prix utilisés en 2015. Le prochain millésime, prévu initialement en 2021, vient d'être repoussé à 2022 en raison du retard pris dans sa préparation du fait du Covid-19.



## Données De Caisse

Comme mentionné dans la fiche, les Données De Caisse provenant de la grande distribution devraient prochainement être mobilisées pour les PPA essentiellement dans les domaines de l'alimentaire et de l'hygiène (donc seulement deux enquêtes thématiques sur les six sont concernées, et pas entièrement). L'objectif est évidemment d'obtenir des prix, mais les quantités vendues et les ventes seront également nécessaires pour pondérer les produits et juger de l'importance des produits de la liste européenne sur le marché français. Les principaux avantages attendus sont les suivants :

- des gains de qualité, principalement grâce à une bien meilleure couverture (en termes de points de vente, de produits suivis, de transactions...);
- des « coûts d'enquête » moindres pour les distributeurs couverts (ré-utilisation des données utilisées par l'Indice des Prix à la Consommation) mais aussi pour l'Insee après une phase d'adaptation ;
- la possibilité d'obtenir directement sur la même période à partir de la même source des résultats sur la région parisienne et sur l'ensemble de la métropole voire la France entière.

En ce qui concerne la conception et l'organisation des enquêtes, cela demandera plus de travail en bureau (notamment pour identifier dans le référentiel Données de Caisse les produits respectant les définitions des articles PPA) et moins sur le terrain. Des tests pour identifier des articles PPA de l'alimentaire dans le référentiel ont été déjà effectués en 2018, et des tests de calculs de prix devraient avoir lieu en 2021 sur la même enquête. Des consignes européennes spécifiques à l'utilisation des Données De Caisse à des fins PPA sont en cours d'élaboration. Les grands concepts d'enquête resteront cependant les mêmes (au moins à court et moyen terme), à cause de l'importance de la « comparativité » des articles suivis dans le cadre des PPA, des limites actuelles du champ couvert par les Données de Caisse dans la plupart des pays, et du fait que tous les pays ne vont pas passer aux Données De Caisse au même rythme.

## Projet d'enquête nationale Loyers et charges – Insee –

Fiche descriptive de l'enquête publiée sur la page de la commission  
et consultable en ligne [[accéder à la fiche sur Cnis.fr](#)]

**Avis de la présidente de la commission** (compte tenu des observations des membres de la commission et des réponses du producteur)

**AVIS FAVORABLE** au projet d'enquête nationale Loyers et charges

### Observations de Gérard FORGEOT, DGFIP bureau GF-3C section diffusion

Remarque générale pour toutes les enquêtes statistiques présentées :

il faut sans doute prévoir plusieurs modes de collecte, compte tenu de la situation sanitaire actuelle, les enquêtes ménage en face à face ainsi que les relevés de prix sur site pourraient se révéler impossible.

#### Réponse du producteur :

L'enquête Loyers et Charges est une enquête en 5 vagues : chaque trimestre, les logements des vagues 1 et 5 sont interrogés en face-à-face et ceux des vagues 2 à 4 sont interrogés au téléphone. La situation sanitaire de 2020 a conduit la division Logement à réaliser toutes les vagues au téléphone pour l'enquête d'avril, et les consignes sont en réflexion pour l'enquête de juillet. Il s'avère que le taux de collecte de l'enquête d'avril est beaucoup plus faible qu'à l'accoutumée, notamment sur la vague 1. En effet, les coordonnées téléphoniques et/ou mails des ménages ne sont pas facilement disponibles dans l'échantillon initial. Une instruction sur l'introduction d'internet comme mode de collecte pour Loyers et Charges est également en cours, mais les premières conclusions indiquent que le face-à-face reste le mode de collecte privilégié pour les vagues 1 et 5 : la vague 1 pour établir le premier contact, et la vague 5 pour capter une évolution de loyer qui n'aurait pas été captée lors des vagues téléphoniques intermédiaires.

### Observations de la CGT représentée par Bernard Sujobert

#### page 2

- France hors Mayotte, donc autres dom inclus

#### page 3

- Historique : depuis 1952 avec modifications au cours du temps : RAS
- Faits marquants des précédentes éditions : la phrase « *Parallèlement, la baisse des taux de collecte avec la mise en place du NCEE en 2013 avait conduit la division Logement à demander à la DMCSI d'analyser la qualité statistique de l'indice issu de l'enquête Loyers et*

*Charges* » pose problème : le Cnis a-t-il vocation à valider un jugement porté sur le nouveau cadre d'emploi des enquêteurs (explicitation de l'acronyme NCEE) résultant d'une négociation sociale interne à l'Insee, au détour d'une phrase aussi sibylline ? En règle générale attention aux sigles, inconnus des participants de la commission non statisticiens publics (exemples : NCEE, DMCSI, ...)

- Nouvelle modalité de diffusion décembre 2019 via une Info rapide trimestrielle

#### **Page 4**

- 1- Concertation : ni « partenaires sociaux », ni associations de locataires : au moins c'est franc. Est-ce pour autant satisfaisant ?

**Opinion de la CGT :** Projet opportun.

#### **Réponse du producteur :**

1) Les DOM (hors Mayotte) sont en effet inclus dans le champ de l'enquête, depuis 2010 pour la Guadeloupe et 2019 pour la Guyane, la Réunion et la Martinique. Il n'est à l'heure actuelle pas prévu de mettre en place l'enquête Loyers et Charges à Mayotte. La tenue de l'enquête Logement pour la première fois dans ce département a en effet mis en évidence des spécificités des conditions de logement sur ce territoire, ce qui ne permet pas une mise en place des enquêtes sans adaptation des protocoles et/ou des questionnaires.

2) La mise en place du nouveau cadre d'emploi des enquêteurs ainsi que la baisse des taux de collecte qui s'en est suivie font partie des faits marquants des précédentes éditions ; la finalisation de l'étude menée par la direction de la méthodologie dans ce cadre était une demande du comité du label de 2015. Ce propos était formulé ainsi dans la fiche d'opportunité afin de faire état des mesures mises en œuvre suite à cette baisse des taux de collecte, et non de juger ces nouvelles conditions d'emploi.

Le service producteur prend note de la demande d'attention aux sigles et portera une attention particulière à ce point dans le dossier pour le comité du label.

3) L'enquête Loyers et Charges est rarement modifiée, et, quand c'est le cas, les modifications sont majoritairement applicatives (projet Adel) ou statistiques (changement de base de sondage). Aussi il ne semblait pas opportun pour l'équipe conceptrice de mobiliser des partenaires dans le cadre d'une concertation. Cependant, suite à cette remarque, la division Logement s'est rapprochée de la division Indice des prix à la consommation (premier utilisateur des résultats de Loyers et Charges) afin de voir comment une concertation sur ces sujets pouvait être mise en place de façon efficace.

## Projet d'enquête sur le prix du terrain et du bâti (EPTB) – SDES –

Fiche descriptive de l'enquête publiée sur la page de la commission  
et consultable en ligne [[accéder à la fiche sur Cnis.fr](#)]

### Avis de la présidente de la commission

La commission prend bonne note que ce projet d'enquête est la seule source statistique permettant de connaître le niveau et l'évolution des prix des terrains à bâtir, composante importante du coût des projets de construction.

Elle donne un **AVIS FAVORABLE** au projet d'enquête sur le prix du terrain et du bâti

### Observations de Gérard FORGEOT, DGFIP bureau GF-3C section diffusion

Remarque générale pour toutes les enquêtes statistiques présentées :

il faut sans doute prévoir plusieurs modes de collecte, compte tenu de la situation sanitaire actuelle, les enquêtes ménage en face à face ainsi que les relevés de prix sur site pourraient se révéler impossible.

### Réponse du producteur :

L'enquête EPTB étant une enquête postale, elle n'est pas concernée par les restrictions imposées par la situation sanitaire.

Par ailleurs, le répertoire Sitadel 2, d'où sont issus les permis de construire à enquêter, ne contient pas assez d'informations pour que les ménages pétitionnaires puissent être contactés par téléphone ou par courriel.

### Observations de la CGT représentée par Bernard Sujobert

**Attention : il ne s'agit ici que des prix et coûts relatifs à une catégorie de maisons individuelles**

Rien dans la fiche n'évoque l'information correspondante pour les logements collectifs, ni même pour les maisons individuelles faisant partie de lotissements et vendues par des promoteurs.

page 2

- 1- Objectifs limités aux prix des maisons individuelles neuves « pures » (à l'exclusion de celles achetées dans des lotissements à des promoteurs). On ne sait pas quelle est la part de ces maisons par comparaison à d'autres modes d'acquisition d'une maison individuelle)
- 2- Mêlé les coûts d'achat de terrain + coût du bâti
- 3- Mode de chauffage

### pages 3 et 4

- 1- Historique : une ancienne enquête qui a connu bien des vicissitudes. Annuelle depuis 2006
- 2- Servira à partir de 2021 au calcul de l'indice du coût de la construction (ICC, mais pas de détail sur cette innovation, son intérêt ou son importance)
- 3- Ne fait partie d'aucun dispositif, mais la fiche ne dit pas quelle lacune criante elle couvrira
- 4- Concertation : cadre vide
- 5- Comitologie : cadre vide

#### Opinion de la CGT

- Fiche mal informée pour une information du Cnis
- Intérêt social large de l'enquête peu compréhensible
- En fait, l'enquête apparaît comme un outil en amont d'une production d'indicateurs utiles pour les professionnels, la compta nat, ...
- en cela, on ne conteste pas l'opportunité de l'enquête

#### Réponse du producteur :

La commercialisation des logements collectifs, ainsi que des maisons individuelles faisant partie de lotissements et vendues par des promoteurs, est couverte par l'Enquête Commercialisation des Logements Neufs. Cette enquête est décrite sur le site internet du Cnis (visa 2020T050LO).

L'enquête EPTB est la seule source statistique permettant de connaître le niveau et l'évolution des prix des terrains à bâtir. Le prix du terrain varie fortement selon sa localisation, et peut atteindre une part conséquente du coût du projet de construction (en moyenne près du tiers). Il met en jeu la capacité des ménages à accéder à la propriété, ce qui justifie la présence de questions sur les caractéristiques sociales du pétitionnaire sur le questionnaire.

La réunion du comité des utilisateurs de l'enquête, prévue en avril 2020, n'a pas pu se tenir en raison du confinement.